

**RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2025**

---

Le compte bancaire de l'ASFA dans les livres du CIC (Ex-Lyonnaise de Banque) révèle un solde créditeur de **485,30 € au 01/01/2025**. Les recettes et dépenses enregistrées au cours de l'année 2025 sont résumées dans le tableau en annexe 1.

**I- Note explicative sur les recettes**

Les recettes de l'ASFA proviennent essentiellement des parrains, marraines et autres donateurs. Il s'agit :

- des bourses et aides reçues : ce sont des sommes que versent périodiquement les parrains et marraines à l'ASFA et qui doivent servir exclusivement à payer les bourses aux élèves et étudiants parrainés et à leur venir en aide. Chaque parrain choisit la périodicité d'envoi de la bourse ;
- des dons exceptionnels affectés aux boursiers : il s'agit de sommes ponctuellement versées par les parrains et marraines à l'ASFA au profit de leurs filleul(e)s pour leur porter une assistance particulière (scolarité, fournitures scolaires, loyer, etc.) ou pour les gratifier à des occasions spéciales (anniversaire, succès scolaire, fêtes de fin d'année, etc.) ;
- des autres dons affectés reçus des parrains et marraines : les sommes enregistrées dans ce compte se réfèrent à des dons effectués par les parrains et marraines et qui sont destinés à financer une œuvre ou une réalisation précise ;
- des dons non affectés : ce sont des dons versés par les parrains et marraines sans une destination prédéfinie pour soutenir l'ASFA. Ils peuvent donc servir à aider les élèves et étudiants parrainés ayant exprimé des besoins spécifiques ou pour couvrir les frais de fonctionnement de l'ASFA ;
- des cotisations annuelles : les parrains et marraines de l'ASFA paient, par an, une cotisation personnelle de membre adhérent au profit de l'ASFA ;
- des cotisations et dons au profit de l'école de BALKOUY : une cotisation mensuelle par parrain/marraine est prévue au profit de l'école de BALKOUY. Certains parrains et marraines font tout de même des dons exceptionnels au profit de l'école ;

- des dons affectés à la caisse santé : les fonds versés à cette caisse permettent de couvrir les frais médicaux des étudiants que l'ASFA a aidés pour des cas de maladie ;
- des produits financiers : ce sont des montants portés au crédit du compte de l'ASFA dans les livres du CIC. Il peut s'agir par exemple d'intérêts créditeurs ;
- des recettes exceptionnelles : ce compte est réservé aux dons occasionnels effectués par des personnes non membres de l'ASFA et à toutes autres recettes occasionnelles. A titre illustratif, ce compte a enregistré cette année une somme de 25,00 euros provenant de la restitution du solde d'un compte bancaire qui a été fermé ;
- avances de fonds reçues : ce compte enregistre les sommes avancées à l'ASFA par ses membres en cas de difficultés financières. Le remboursement de ces sommes est comptabilisé en dépenses dans le compte intitulé « Remboursement des avances de fonds reçues ».

Le total des recettes enregistrées au terme de l'année 2025 s'élève à **9 945,00 €**.

## **II- Note explicative sur les dépenses**

Les dépenses effectuées au cours de l'année sont constituées par :

- les bourses versées aux élèves et étudiants : chaque étudiant ou élève parrainé a droit à une bourse mensuelle standard. Exceptionnellement, certains parrains et marraines choisissent d'octroyer à leurs filleul(e)s une bourse de montant différent. En effet, les statuts de l'ASFA prévoient que les bourses envoyées à l'ASFA par les parrains et marraines soient entièrement versées aux étudiants bénéficiaires. Cependant, en l'absence de preuve d'étude ou de contact de la part des boursiers, l'ASFA retient les bourses qu'elle reçoit ;
- le reversement des dons exceptionnels affectés aux boursiers : ce compte enregistre le reversement des dons exceptionnels que les parrains et marraines envoient à leurs filleul(e)s. L'écart existant entre ce compte et le compte de recettes « dons exceptionnels affectés aux boursiers » constitue la retenue qu'opère l'ASFA sur ces dons en vue de financer son fonctionnement ;
- les aides exceptionnelles non affectées versées aux boursiers : il s'agit d'aides exceptionnelles que l'ASFA octroie aux boursiers ayant des besoins particuliers (frais de scolarité, fournitures scolaires, etc.). Ce compte est financé par les dons affectés ou non, selon les disponibilités ;

- le reversement des cotisations et dons au profit de l'école de BALKOUY : dans ce compte sont enregistrées les aides financières reversées à l'école de BALKOUY au Burkina Faso. Outre ces aides, il est fréquent que l'ASFA engage des dépenses pour le renforcement du niveau scolaire des élèves de l'école de BALKOUY notamment en organisant des cours de soutien à leur endroit ;
- le soutien à d'autres organismes ou personnes : l'ASFA peut venir en aide à des organismes ou personnes en ayant formulé la demande. A titre d'exemple, il peut s'agir des aides exceptionnelles accordées à des anciens boursiers ;
- les frais médicaux des boursiers : l'ASFA apporte un soutien aux boursiers en ce qui concerne leurs dépenses médicales. Cela est rendu possible grâce aux dons affectés à la caisse santé. Toutefois, l'ASFA peut appuyer certains boursiers pour leurs dépenses de santé en dehors de la caisse santé notamment en cas de manque de fonds dans cette caisse (confère le compte intitulé « Dépenses de santé hors caisse santé ») ;
- les frais généraux liés au fonctionnement de l'ASFA : les dépenses portées dans ce compte ont trait aux frais induits par le fonctionnement quotidien de l'ASFA (les fournitures de bureau, les dépenses liées aux formalités administratives ou judiciaires, les timbres, les frais d'envoi de colis, etc.). Une note (annexe 2) est réservée aux détails sur les frais généraux ;
- les indemnités versées aux bénévoles : il s'agit des sommes forfaitaires versées aux bénévoles contribuant au fonctionnement de l'ASFA. Il s'agit notamment des distributeurs et responsables par pays où intervient l'ASFA et du comptable de l'ASFA ;
- les frais financiers et assimilés : ils regroupent les frais bancaires (commissions et frais CIC), les frais d'envoi des bourses et aides financières (cartes NICKEL, frais Western Union) et les taxes grevant ces opérations.

Le total des dépenses enregistrées au terme de l'année 2024 se chiffre à **10 335,39 €**.

Le solde du compte bancaire de l'ASFA dans les livres du CIC (Ex-Lyonnaise de Banque) au 31/12/2025 s'élève à **94,91 €**.

### **III- Analyse de l'évolution globale des recettes et dépenses de l'ASFA de 2024 à 2025**

| <b>Eléments</b> | <b>2024</b> | <b>2025</b> | <b>Variation en %</b> |
|-----------------|-------------|-------------|-----------------------|
| Recettes        | 14 869,53   | 9 945,00    | - 33,12               |
| Dépenses        | 15 329,05   | 10 335,39   | - 32,58               |

Nous constatons que les recettes ont chuté globalement de 33,12% entre 2024 et 2025. Quant aux dépenses, elles ont connu une baisse de l'ordre de 32,58%.

Le présent rapport financier rédigé par le comptable Dieu-donné DA MATHA sera étudié en assemblée générale pour approbation.

Ont signé :

Le Président de l'ASFA,

Le Trésorier de l'ASFA,

**Kowoui Deen AGASSOUNON**

**Yves GILLE**

## ANNEXE 1 : POINT FINANCIER DE L'ASFA AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

| RECETTES                                                             | MONTANTS (en euro) | DEPENSES                                                            | MONTANTS (en euro) |
|----------------------------------------------------------------------|--------------------|---------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Bourses et aides reçues des parrains et marraines                    | 5 790,00           | Bourses versées aux élèves et étudiants                             | 3 905,00           |
| Dons exceptionnels affectés aux boursiers                            | 1 280,00           | Reversement des dons exceptionnels affectés aux boursiers           | 1 263,00           |
| Autres dons affectés reçus des parrains et marraines                 | 250,00             | Aides exceptionnelles non affectées versées aux boursiers           | 3 310,00           |
| Dons non affectés consentis pour le fonctionnement général de l'ASFA | 1 410,00           | Reversement des cotisations et dons au profit de l'école de BALKOUY | 602,00             |
| Cotisations annuelles des membres adhérents                          | 85,00              | Soutien à d'autres organismes ou personnes                          | -                  |
| Cotisations et dons au profit de l'école de BALKOUY                  | 895,00             | Frais médicaux des boursiers financés par la caisse santé           | -                  |
| Dons affectés à la caisse santé                                      | 210,00             | Dépenses de santé hors caisse santé                                 | -                  |
| Produits financiers                                                  | -                  | Frais généraux liés au fonctionnement de l'ASFA                     | 160,00             |
| Recettes exceptionnelles                                             | 25,00              | Indemnités versées aux bénévoles                                    | 490,00             |
| Avances de fonds reçues                                              | -                  | Frais financiers et assimilés                                       | 605,39             |
|                                                                      |                    | Remboursement des avances de fonds reçues                           | -                  |
| <b>TOTAL</b>                                                         | <b>9 945,00</b>    | <b>TOTAL</b>                                                        | <b>10 335,39</b>   |

## SITUATION DE LA TRESORERIE AU TITRE DE L'EXERCICE

|                                                            |              |
|------------------------------------------------------------|--------------|
| SOLDE DU COMPTE BANCAIRE AU DEBUT DE L'EXERCICE            | 485,30       |
| TOTAL DES RECETTES                                         | 9 945,00     |
| TOTAL DES DEPENSES                                         | 10 335,39    |
| <b>SOLDE DU COMPTE BANCAIRE A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b> | <b>94,91</b> |

**ANNEXE 2 : DETAIL DES FRAIS GENERAUX**

| Date         | Nature de la dépense          | Montant (en €) | Observations |
|--------------|-------------------------------|----------------|--------------|
| 22/10/2025   | Achat de fournitures          | 80,00          | -            |
| 09/11/2025   | Achat d'encre                 | 20,00          |              |
| 18/11/2025   | Achat d'abonnement<br>Windows | 60,00          |              |
|              |                               |                |              |
|              |                               |                |              |
|              |                               |                |              |
|              |                               |                |              |
|              |                               |                |              |
|              |                               |                |              |
|              |                               |                |              |
|              |                               |                |              |
|              |                               |                |              |
|              |                               |                |              |
|              |                               |                |              |
|              |                               |                |              |
|              |                               |                |              |
| <b>TOTAL</b> |                               | <b>160,00</b>  |              |